

-REUNION DU CONSEIL SYNDICAL DU 14 avril 2025 - COMPTE-RENDU

Le lundi 14 avril 2025, le Conseil syndical s'est réuni à Chazey-sur-Ain. 55 délégués étaient présents.

Sont présents : <u>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COTIERE (à Montluel)</u> Catherine FRANGIONE, représentante de Balan Bernard LAVIRE, représentant de Bressolles Pierre-Yves GERARD, représentant de Dagneux Nicolas BERTHET, représentant de Dagneux Philippe BELAIR, représentant de Montluel Franck GENILLON, représentant de Montluel Clément BOYER, représentant de Niévroz <u>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIRIBEL ET DU PLATEAU</u> Joël AUBERNON, représentant de Beynost Jean-Pierre GAITET, Maire de Miribel Valérie POMMAZ, Maire de Thil Xavier DELOCHE, Maire de Tramoyes <u>COMMUNAUTE DE COMMUNES RIVES DE L'AIN PAYS DU CERDON</u> Eric CASAMASSA, Maire de Cerdon Jacqueline PIPERINI, représentante de Challes-la-Montagne Anne BOLLACHE, Maire de Jujurieux Antoine BAUTAIN, représentant de Mégnat Myriam FANGET, représentante de Neuville-sur-Ain Eric TEYSSIER, représentant de Priay Cyrille DUMOULIN, représentant de Saint-Alban Christian BATAILLY, Maire de Saint-Jean-le-Vieux Jean-Michel BOULMÉ, Maire de Serrières-sur-Ain <u>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN</u> Philippe DEYGOUT, représentant de l'Abergement-de-Varey Gabriel FOURNIER, représentant d'Ambronay Marie-Françoise VIGNOLLET, Maire de Bettant Daniel MARTIN, Maire de Blyes Patrice FREY, représentant de Bourg-Saint-Christophe Serge MERLE, représentant de Briord Denis SOUCHON, représentant de Charnoz-sur-Ain Joël BRUNET, Maire de Château-Gaillard	Gérard BROCHIER, Maire de Faramans Alexandre NANCHI, représentant de Lagnieu Danielle BERRODIER, représentante de Loyettes Jean-Alex PELLETIER, représentant de Meximieux Laurent REYMOND-BABOLAT, Maire d'Ordonnaz Jean-Luc VIBERT, représentant de Pérouges Jehan-Benoît CHAMPAULT, Maire de St-Eloi Alain TÊTU, représentant de Sault-Brénaz Véronique CORNA, représentant de Sault-Brénaz Guy CAGNIN, représentant de St-Denis-en-Bugey Béatrice DALMAZ, Maire de St-Jean-de-Niost Jean-Michel MASSON, représentant de Saint-Maurice-de-Gourdans Eliane NAMBOTIN, représentante de St-Maurice-de-Rémens Gilbert BOUCHON, représentant de St-Rambert-en-Bugey Pascal VETTARD, représentant de Seillonnaz Morgan CORNEFERT, représentant de Souclin Benoît GIARDINELLI, représentant de Souclin Estelle BARBARIN, Maire de Torcieu Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Maire de Vaux-en-Bugey Ont donné pouvoir : / Sont excusés : <u>CC Plaine de l'Ain</u> : Mesdames Françoise GARIBIAN, Céline AGUERSIF, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Dominique DALLOZ, Rita ERIGONI, Valérie PERRACHON, Messieurs Vincent MANCUSO, Jean-François BONIN, Julien BELLAND, Christian LIMOUSIN, Emmanuel GINET, Thierry LADREY, Lionel MANOS, Patrice MARTIN, Fabrice VENET, Jérôme DOCHE et Christophe PERRET <u>CC de la Côte à Montluel</u> : Mesdames Andrée RACCURT et Sylvie OBADIA, Messieurs Philippe FERRAND, Philippe POIRSON et Jérôme TAILLANDIER <u>CC de Rives de l'Ain-Pays du Cerdon</u> : Mesdames Nathalie CURTINE, Frédérique MOLLIE, Joëlle MARION, Messieurs Alexis BALIVET, Vincent BOURDEAUDUCQ, Michel BELLANGEON <u>CC de Miribel et du Plateau</u> : Monsieur
--	---

Monsieur Alexandre NANCHI remercie l'ensemble des membres présents, désigne M. Joël BRUNET, comme secrétaire de séance, puis rappelle l'ordre du jour de la séance.

Le compte-rendu du 05 février 2025 est adopté à l'unanimité.

Le Président indique à l'assemblée qu'il est nécessaire d'installer des nouveaux membres :

- pour la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain : Philippe DEYGOUT en tant que Titulaire, et Laurent ROBERT en tant que Suppléant pour L'Abergement-de-Varey.
- pour la Communauté de communes de Rives de l'Ain Pays du Cerdon : Jean-Noël POUPLIER en tant que Titulaire, pour Poncin.
- pour la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain : Tom CHRISTIN en tant que Suppléant pour Serrières-de-Briord.

Les nouveaux membres titulaire et suppléant sont officiellement installés au Conseil syndical du SCoT BUCOPA.

DELIBERATION N°06 - ELECTION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU BUREAU

Suite à la démission pour raison personnelle de Monsieur Jean-Michel GIROUX, le Président indique qu'il y a lieu de le remplacer en tant que Membre au Bureau du SCoT BUCOPA. En effet, il précise que 10 membres du Bureau ont été élus lors du Conseil syndical du 22 septembre 2020 qui a installé la nouvelle mandature issue des élections locales. Il rappelle en effet qu'il avait proposé alors que la composition du Bureau soit représentative des 4 Communautés de communes et des deux anciennes intercommunalités qui ont fusionné avec la CCPA.

Aussi, il propose la candidature de Monsieur Vincent BOURDEAUDUCQ en tant que Membre du Bureau.

Aucune autre candidature n'est présentée. Le Président met la candidature aux voix.
Monsieur Vincent BOURDEAUDUCQ est élu à l'unanimité des votants.

DELIBERATION N°07 – COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Le Président présente le Compte Financier Unique pour l'exercice 2024.

Il explique les résultats excédentaires de l'exercice 2024 en fonctionnement et en investissement. Il précise que le résultat excédentaire en fonctionnement permettra la poursuite du financement de la révision générale du SCoT.

Dans le chapitre 011, quelques comptes sont commentés et des explications données sur des évolutions au regard du budget primitif.

Le Président présente ensuite les principales recettes de fonctionnement qui sont notamment les contributions des 4 communautés de communes, le reversement de l'Office de tourisme pour le temps partagé de l'agent, Chantal PARIS et la mutualisation du véhicule avec la CC Plaine de l'Ain.

Il est fait de même pour la partie investissement qui est présentée en détail aux membres.

Le Président quitte la salle et le Conseil est présidé par Anne BOLLACHE, 1^{ère} Vice-présidente.

Après le débat, la 1^{ère} Vice-présidente met la délibération au vote. Elle est adoptée à l'unanimité des membres présents.

DELIBERATION N°08 – DECISION D'AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2024

Les résultats de l'exercice 2024 sont excédentaires de 26 310,22 € en fonctionnement et de 46 284,17 € en investissement.

Le Président indique que ces résultats sont intéressants car ils représentent une réserve pour financer le coût de la révision.

Les résultats de clôture 2024 s'élèvent donc à :

- pour la section de fonctionnement,	66 390,17 €
- pour la section d'investissement,	94 942,77 €

Entendu l'exposé suivant, il est demandé au Conseil syndical de bien vouloir affecter les résultats de la manière suivante :

- 66 390,17 € répartis comme suit :

- en excédent de fonctionnement (R002), pour la somme de 41 390,17 €,
- et au compte 1068, pour la somme de 25 000,00 €

- 94 942,77 € en excédent d'investissement (R001) reporté pour la totalité.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N°09 – CONTRIBUTION DES 4 COMMUNAUTES DE COMMUNES EN 2025

Le Président présente pour chacune des intercommunalités les montants de leurs contributions qui seront réactualisés courant août 2025, suite à la mise à jour des nouveaux chiffres INSEE et du potentiel fiscal donnés par les services de la Préfecture de l'Ain.

Il est joint, à titre indicatif, un tableau mentionnant l'évolution des contributions de 2021 à 2024.

La délibération est mise au vote et adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N°10 – BUDGET PRIMITIF 2025

Le Président présente le budget primitif 2025 qui s'élève à 271 205 € en fonctionnement et à 152 906 € en investissement. Le budget de ce nouvel exercice maintient les orientations habituelles.

Il indique que le budget n'est pas contraint, et que si des dépenses supplémentaires sont à prendre en charge, il sera possible de les payer.

Le budget en investissement est également présenté.

A ce titre, le Président indique que le Syndicat mixte estimera, au vu du bilan global du coût de la révision en 2026, s'il est nécessaire d'effectuer une avance de trésorerie auprès des 4 Communautés de communes ou non, en fonction de la visibilité budgétaire pour les années à venir.

Philippe DEYGOUT demande ce qu'il en est de la convention conclue avec le CAUE, dans le budget 2025. Olivier PREMILLIEU indique qu'il a été décidé de ne pas reconduire la convention avec le CAUE, cette année. En effet, le CAUE sera plutôt sollicité lors de la phase du DOO. Il leur sera demandé d'analyser les recommandations architecturales et paysagères à ce moment-là.

La délibération est mise au vote et adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N°11 – RAPPORT SUR L'EGALITE HOMES/FEMMES

La délibération concernant le rapport sur l'égalité hommes / femmes est présentée à l'assemblée et ne soulève aucune question, ni remarque.

Il est donné acte de cette délibération.

PRESENTATION PAR HABITAT ET HUMANISME PAYS DE L'AIN

Le Président laisse tout d'abord la parole à Mme Denise BOUVIER, Présidente d'Habitat et Humanisme Pays de l'Ain qui présente l'association à but économique et social. M. Gérard AULNER, Responsable immobilier et bénévole explique que l'association recherche à faire sur l'ensemble du département, des logements pour personnes défavorisées. L'association a la possibilité d'intervenir sur les communes, soit en choisissant l'achat à des promoteurs, soit en consultant le foncier Habitat. Il s'agit ensuite pour l'association de trouver les locataires, de les suivre. Ce suivi des locataires est réalisé par des bénévoles. Deux pensions de famille existent sur le Pays de Gex, tandis qu'une escale solidaire pour locataires et habitants du quartier existe à Miribel.

Le but de l'association est de proposer un accompagnement social des locataires. Ils essaient de créer des logements intergénérationnels qui sont difficiles à financer.

Le siège social de l'association est à Bourg-en-Bresse, et d'autres agences sont réparties dans le département.

Jean-Pierre GAITET témoigne travailler sur des projets avec Habitat et Humanisme Pays de l'Ain, sur sa commune.

Il est proposé aux élus locaux de les rencontrer pour évoquer la situation de leur commune.

POINT INFORMATION

- Calendrier de la révision générale du SCoT : Le Président fait un point sur l'avancée de la procédure de révision générale du SCoT :
 - Le Diagnostic et l'Etat initial de l'environnement ont été envoyés pour relecture aux Communautés de communes. Leurs différents retours seront transmis au cabinet ATOPIA lors du Comité technique du 6 mai prochain.
 - Prochain COPIL prévu le 14 mai : présentation de différents scénarios de l'armature urbaine
 - Prochain COPIL prévu le 8 juillet : restitution et mise en commun
 - Séminaire des élus du SCoT en octobre (date non encore bloquée)
 - Arrêt du projet en février 2026
 - Reprise du projet en juin 2026, après les élections
 - Consultation, enquête publique et approbation au 1^{er} semestre 2027
- Réunion avec l'UNICEM en mars 2025 en présence du Sous-Préfet de l'Ain : il est rappelé qu'en 2017, un travail avait déjà été réalisé, où il avait été question de mettre en place une stratégie territoriale, de rencontrer des professionnels de granulats pour localiser et réguler les extractions.

Il était important de les rencontrer à nouveau puisqu'ils ont réalisé un diagnostic de la ressource qu'ils sont venus présenter.

Au cours de cette réunion, au vu de la construction des EPR et de l'exportation sur les territoires voisins (Nord Isère et Rhône), il était également intéressant de se questionner sur l'évolution des besoins, l'optimisation de la production, et la limitation des impacts sur l'environnement.

Joël BRUNET rappelle que l'UNICEM regroupe toutes les entreprises de granulats. Celles-ci ont d'ailleurs obligation de recycler les matériaux. Une grande partie des matériaux est recyclée, recyclage permis grâce à la recherche et aux évolutions des nouveaux matériels.

Daniel MARTIN se questionne sur la remise en état fort intéressante et le devenir des carrières, et sur le versement d'un éventuel fonds de compensation. Il est déjà prévu dans le SCoT une prescription pour la remise en état, quant à la compensation, elle est décidée au moment de l'autorisation donnée.

Vincent MANCUSO souligne que la remise en état se fait déjà, et que les carrières sont rendues à l'agriculture. Béatrice DALMAZ corrobore cette affirmation en nommant l'exemple de l'Ecopôle, où des périmètres sont rendus aux terres agricoles.

Gabriel FOURNIER demande si l'évolution de la réutilisation des matériaux est chiffrée. Olivier PREMILLIEU rappelle que cela est déjà fait, c'est une obligation, les carrières en eau étant interdite.

Le Président précise que grâce à la production, il est possible de tenir jusqu'en 2040, pour les besoins du BUCOPA. Il faut prévoir la suite et inscrire les besoins dans le SCoT pour notre territoire et les territoires limitrophes. Ce point sera d'ailleurs abordé avec le SYMBORD lors de la réunion en mai prochain.

- Réunion sur la thématique de l'eau, le mercredi 23 avril 2025 : cette réunion a été organisée avec les acteurs de l'eau afin de faire un constat et un point de la consommation de l'eau sur le territoire du BUCOPA.
- Rencontre des Présidents de l'InterSCoT à Saint-Etienne, le vendredi 11 avril 2025 : Le Président indique que plusieurs thèmes ont été abordés au cours de cette rencontre, et plus particulièrement le thème qui sera l'axe de travail de l'InterSCoT « le besoin en implantation pour la logistique ». Il s'agit de réfléchir ensemble aux lieux d'installation et aux lieux de transbordement non finalisés.

L'autre thème abordé est le « rééquilibrage » tertiaire, une étude a été réalisée par les Agences d'urbanisme de Lyon et de Saint-Etienne. Elle sera d'ailleurs envoyée aux membres du Conseil syndical. Le Président précise que l'accueil pourra se faire autour des gares.

Pour finir, Valérie POMMAZ fait un retour sur la réunion qui a eu lieu à Meximieux pour les EPR2, le 8 avril dernier, dont le thème était l'eau et le Rhône. Il est possible de retrouver tous les échanges sur le site de la commission nationale du débat public.

La séance est levée à 20h30.